

## CONTRIBUTIONS FAMILIALES ET PARTICIPATIONS



Vous trouverez sur l'application Ecole Directe votre facture mensuelle du montant des contributions familiales et frais périscolaires (cantine, garderies,...) :

- Contributions familiales : 10 factures, de septembre à juin (autour du 10 de chaque mois).
- Octobre : cotisation APEL (volontaire) / famille.
- Novembre : facturation du (des) fichier(s) d'exercices pour les classes de CP à CM2.
- Juillet : dernière facture pour le périscolaire mensuel pour juin.

**Vous avez la possibilité de par prélèvement en nous remettant un RIB (s'il n'est pas déjà en notre possession).**

- **CONTRIBUTION DES FAMILLES**

|           | <b>1 MOIS</b> | <b>1 AN</b> |
|-----------|---------------|-------------|
| 1 ENFANT  | 58,50 euros   | 585 euros   |
| 2 ENFANTS | 102 euros     | 1 020 euros |
| 3 ENFANTS | 123 euros     | 1 230 euros |

- **CANTINE** Les repas sont fournis par SR Collectivités en liaison froide/circuit court.

|                      |            |
|----------------------|------------|
| <b>PRIX DU REPAS</b> | 5,90 euros |
|----------------------|------------|

**Ce tarif comprend le prix du repas ainsi que la garderie due avant et après le repas.**

Le panier-repas est bien entendu admis **et uniquement en cas de PAI** (allergies alimentaires). Dans ce cas, un tarif est calculé pour les frais de garderie/surveillance sur le temps de la pause méridienne, pour un montant de 2,42 €.

**Pour tout repas non réservé à l'avance (*sauf situation exceptionnelle clairement explicitée et justifiée*) ou pour tout repas réservé mais non consommé (*sauf pour les enfants malades*), nous nous réservons le droit de doubler le tarif de celui-ci, à savoir 11,80 €.**

- **GARDERIE ET ETUDE DIRIGEE**

|   |                              |
|---|------------------------------|
| GARDERIE : jusqu'à 10 garderies           | 3,50 euros / séance / enfant |
| Forfait mensuel : au-delà de 10 garderies | 35 euros / enfant            |

- **Cotisation APEL (Association des Parents d'élèves)** 23 euros par an et par famille.

Il est préférable de payer la cotisation dans l'école où sont scolarisés les plus jeunes enfants. Cette cotisation est volontaire.